

Durée	07H00
Public(s) concerné(s)	Personnel conduisant des engins et personnel intervenant sur des chantiers de travaux urgents (sans responsabilité d'encadrement) à proximité de réseaux aériens et/ou enterrés
Prérequis	Connaissance du français nécessaire à la compréhension du QCM Connaissances de bases d'utilisation d'ordinateur ou tablette
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 1 Maximum : 12
Objectifs pédagogiques	Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR), par rapport aux obligations réglementaires
Titre et qualité du formateur	Formateur formé à la pédagogie et expérimenté dans le domaine de l'AIPR. Organisme agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)
Moyens Pédagogiques	Echanges avec les stagiaires et études de cas. Exposés, Fascicule de formation, Entraînement aux QCM

### Programme de formation (6 heures)

#### Introduction

- > Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- > Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives
- > La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables
- > Les principaux documents
- > La terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

#### La mise en œuvre du chantier

- > Les documents nécessaires
- > Les piquetages et les marquages au sol
- > Les actions de prévention avant le démarrage des travaux
- > Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- > Consignes spécifiques pour les travaux urgents « ATU » (avis de travaux urgents)

#### Préparer son intervention

- > Savoir reconnaître les différents types de réseau et leurs caractéristiques
- > Savoir les localiser selon leurs classes
- > Repérer les réseaux sur plan

#### Travailler à proximité des réseaux

- > Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors des interventions à proximité des réseaux

- > Les risques liés au travail à proximité des réseaux
- > Les distances de sécurité
- > Ce qu'il ne faut pas faire (Méthodes et outils à utiliser)
- > Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

#### Les anomalies

- > Mesures à prendre à cas d'accident
- > La règle des 4A
- > Déclaration de dommages, responsabilité

#### Entrainement au QCM

### Evaluation des connaissances (1 heure)

Contrôle des connaissances via un questionnaire à choix multiples (QCM) établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Le candidat doit répondre à la totalité des questions.

Le barème est le suivant :

- « Je ne sais pas » : 0 point
- Mauvaise réponse : -1 point
- Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points
- Bonne réponse : +2 points

Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points).

*A l'issue de la réussite au QCM, délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nominative.*

Validité de l'AIPR : 5 ans

**NOTA :**

*Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti endommagement (réforme législative et réglementaire du 22/02/2012 établie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie)*

**ATSI PACA**

N° Organisme : 93.13.15003.13  
 N° SIRET : 753 898 097 00021

**ATSI NORMANDIE**

N° Organisme : 23.76.05047.76  
 N° SIRET : 790 208 508 00024

**ATSI NORD**

N° Organisme : 31.62.02251.62  
 N° SIRET : 524 363 249 00029

**ATSI RHONE ALPES**

N° Organisme : 82.38.04466.38  
 N° SIRET : 481 834 661 00037

**COGEFOR**

N° Organisme : 93.13.02714.13  
 N° SIRET : 347 752 271 00036

**ATSI IDF**

N° Organisme : 11.93.07269 93  
 N° SIRET : 818 136 103 00038

**ATSI CENTRE OUEST**

N° Organisme : 52.44.08073.44  
 N° SIRET : 823 129 101 00031